

Charte d'utilisation MAILDROP

Version septembre 2024

Le Prestataire étant ETHERSYS, et le Client étant le client d'ETHERSYS.

Contexte

Il est contractuellement interdit d'envoyer depuis les serveurs du Prestataire un même mail à plus de vingt destinataires dans le but de préserver la réputation spam du Prestataire. Le Prestataire met donc à disposition, sur demande de son Client, un service d'envoi de mail fourni par le prestataire MAILDROP.

L'utilisation du service MAILDROP est soumise à des règles de bonne pratique que le Client s'engage à respecter. Ce document les explicite.

DÉFINITIONS

Mailing, Newsletter désigne l'envoi d'un même mail ou d'un modèle de mail dont la majorité du contenu est identique à une liste de destinataires.

Mail transactionnel désigne un email dont le contenu est unique et personnalisé au destinataire (confirmation de commande par exemple) et distribué à la demande.

Internet désigne le réseau de communications électroniques mondial constitué par l'interconnexion de réseaux informatiques utilisant le protocole IP.

Service SMTP désigne l'infrastructure informatique matérielle et logicielle qui permet de relayer un email envoyé par le Client vers son destinataire.

Lien de désinscription désigne un lien généralement placé en bas d'un email qui permet au destinataire de se désinscrire de la base de données de l'envoi.

Taux d'erreur désigne le pourcentage de mails revenus en erreur permanente suite à un envoi de masse

USAGE ET ACTIVATION

Le service MAILDROP est mis à disposition des Clients qui en font la demande, qui sont à jour de leur facturation et qui ont signé la présente charte.

Tout manquement à la présente charte peut mener à la désactivation du service sans compensation ni alternative.

Si le contrat d'hébergement liant le Client au Prestataire est rompu, l'accès au service MAILDROP sera arrêté simultanément.

RAPPEL DES QUOTAS D'ENVOI SELON FORMULE

Selon la formule d'hébergement souscrite chez le Prestataire, le Client peut mensuellement envoyer la quantité d'email précisée ci-dessous :

Formule Affluence : 5000 envois d'e-mail

Formule Puissance : 10 000 envois d'e-mail

Formule Extrême : 20 000 envois d'e-mail

Formules Max Perfs et Ultra : 50 000 envois d'e-mail

Tout dépassement entraîne la facturation à posteriori d'un supplément à raison de 2 € HT par tranche de 1 000 envois entamée.

QUALITÉ

Les bases d'emails utilisées pour envoyer des mailings doivent être « propres » : des adresses valides (existantes) et dont l'utilisation a été approuvée par le destinataire.

Si le taux de retour (adresse inexistante) dépasse par envoi 15 %, ou que nous recevons un nombre de plainte d'utilisateurs ou de MAILDROP significatif, l'accès au service MAILDROP sera résilié de plein droit et sans compensation.

RESPECT RGPD

Tout envoi de mailing / newsletter doit comporter un lien de désinscription.

Le contact Client RGPD pour l'usage de MAILDROP est le même que celui précisé dans le contrat d'hébergement.

USAGE DE LA FONCTION « TRANSACTIONNEL » POUR MAILINGS (SMTP)

Si vos mailings partent directement d'un service tiers (CMS par exemple), vous serez contraints d'utiliser la fonction « Transactionnel » pour avoir un accès SMTP.

L'usage du service « transactionnel » pour du mailing est toléré dans les limites suivantes :

- moins de 1000 destinataires par envoi
- base d'emails « de qualité » (voir plus haut)
- lien de désinscription présent

EN CAS DE SUSPENSION OU DE NON-UTILISATION

La résiliation du service pour manquement aux conditions listées ci-dessus, ou si les conditions d'utilisation ne conviennent pas au Client, celui-ci n'aura droit à aucune compensation financière, le service étant mis à disposition gracieusement.

Le Client devra souscrire à un autre service d'envoi SMTP et modifier ses applications en conséquences, à ses frais.